

Version du document	Nature de la modification	Date
1	Création de procédure	Janvier 2023

	RÉDACTION	APPROBATION	APPROBATION	APPROBATION
Nom	Dorian ESPINASSE	Sabrina MIRANDA	Tristan COCLIN	Franck BUTIN
Fonction	Responsable Qualité	Responsable SSIAD	Responsable SAAD	Délégué
Visa				

1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir les précautions à prendre pour le personnel de terrain lors de la prise en charge d'un bénéficiaire positif au VIH.

2 - RESPONSABILITÉS

Les responsables de secteur (RS) et les infirmier(ère)s coordinateur(rice)s (IC) sont responsables de l'application de ce protocole par les aides à domicile et le personnel de soins.

3 - DESTINATAIRES

Tout le personnel d'intervention.

4 - PRÉAMBULE

L'infection par le VIH (virus responsable du sida) est transmissible dans certaines circonstances très précises. Le plus souvent elle se produit lors de **rapports sexuels** non protégés. Ce n'est pas une maladie contagieuse qui s'attraperait sans contact direct, comme la grippe.

Le VIH ne peut pas se transmettre par la baignade, un baiser, une étreinte, un éternuement, la toux, une piqûre d'insecte, le partage d'un verre ou d'un vêtement, etc.

Le virus vit à l'intérieur de certaines cellules du corps, qui sont présentes dans le sang et les sécrétions sexuelles (sperme, sécrétions vaginales, etc.). C'est un virus qui ne peut se transmettre que d'un être humain à un autre être humain.

Les animaux, quels qu'ils soient, ne peuvent pas être porteurs du VIH et ne peuvent donc pas le transmettre, ni par morsure, ni par griffure.

Les modes de transmission du virus VIH sont :

- Des rapports sexuels non protégés par un préservatif s'il y a pénétration vaginale, anale ou buccale (fellation) ;
- Un contact important avec du sang contaminé lors de partage de matériel d'injection ou en cas d'accident d'exposition (pour les soignants) ;
- La transmission de la mère à l'enfant en cas d'absence de traitement de la mère, ou pendant l'allaitement.

5 - MODALITÉS DE RÉALISATION

a) – L'équipement de protection individuelle

- Porter des gants à usage unique quand :
 - On a des plaies ouvertes ou en voie de cicatrisation, ou des infections cutanées ;
 - On est en contact avec du sang ou des liquides organiques, des sécrétions, des excréptions ou de la peau non intacte ;
 - On est en contact avec des surfaces ou des linges souillés de sang ou de liquides organiques ;
 - On nettoie ou décontamine.
- Remplacer immédiatement les gants déchirés ou troués ;
- Utiliser une nouvelle paire de gants pour chaque bénéficiaire ;
- Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches, un masque ou un écran facial (muni de lunettes de sécurité ou de lunettes étanches) pendant des interventions qui peuvent faire jaillir des gouttelettes de sang ou de liquides organiques (fait extrêmement rare dans le cadre du soin et aide à domicile).

Toutefois, Il n'est pas généralement nécessaire de porter des lunettes de sécurité, un masque et des vêtements protecteurs pour les soins ordinaires des personnes infectées par le VIH.

- Porter une surblouse à usage unique quand il y a possibilité d'éclaboussures de sang ou de liquides organiques.
- Se laver les mains :
 - Avant et après un contact direct avec un bénéficiaire ;
 - Immédiatement et soigneusement après avoir touché du sang ou des liquides organiques potentiellement contaminés (les laver très soigneusement) ;
 - Après avoir enlevé (déchiré ou troué) vos gants ;
 - Avant de quitter le domicile.

L'utilisation de gants n'élimine pas la nécessité de se laver les mains. Se laver les mains est l'une des plus importantes mesures de prévention des maladies.

b) – Précautions lors de la manipulation de linge souillé

- Manipuler le moins possible le linge et linge de lit souillés ;
- Ne pas trier ni rincer les articles dans la zone des actes de soins des bénéficiaires ;
- Déposer directement le linge souillé dans la machine à laver et lancer le programme (minimum 40°C ; idéal 60 à 70°C)